

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL
du 23 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 23 mars à 20H30, le conseil municipal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 21 mars 2016

Présents :

MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ALLOUIN, BESNARD, FRATOCCHI, STAINS, ROUSSEAU, VIVET
MM. BRISSON, FLEURY, NAVEREAU, BRUNEAU, GUYARD, PERDEREAU, RATTON, THIEFFRY

Absents excusés : MME BRIANT, ISSELÉ

Secrétaire de séance : Mme Patricia GACOIN a été désignée comme secrétaire de séance.

I. AFFAIRES FINANCIERES

1.1. Demande de subvention de fonds de soutien à l'investissement
(Aménagement centre bourg – Epicerie et Espace Public)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le projet centre bourg consiste à réaménager la place de la mairie, à réhabiliter l'épicerie, à créer un espace public avec implantation de logements, une pharmacie, des locaux destinés aux professionnels de santé, des aires de stationnements, des espaces verts et des zones de circulations douces et automobiles.

Cette opération poursuit plusieurs objectifs :

- Maintien des commerces (rénovation de l'épicerie),
- Maintien des services médicaux et paramédicaux (construction d'un Pôle Santé pour les infirmières, kinésithérapeute et médecin, construction d'une nouvelle pharmacie),
- Création de logements sociaux dont deux pour personnes à mobilité réduite pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- Accessibilité des commerces et des circulations,
- Renforcement de l'attractivité esthétique et touristique de la commune.

Cette opération se décompose en rénovation et extension de l'épicerie et en redéfinition de l'espace public.

Pour permettre la réalisation de cette opération, la commune de Chouzy-sur-Cisse sollicite des contributions de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

L'enveloppe budgétaire pour la totalité de l'opération est estimée à 1 042 326.80 € HT

Le plan de financement pour la totalité de l'opération est construit avec les demandes de subventions suivantes :

- o DETR 2016 (épicerie),
- o Fonds de soutien à l'investissement public local,
- o Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) (épicerie)
- o Réserve parlementaire
- o Autofinancement.

Le plan de financement est distribué à chaque conseiller qui en prend connaissance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération Aménagement centre bourg – Epicerie et Espaces Publics pour un montant estimé à 1 042 326.80 € HT
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local,
- Arrête le plan de financement joint à la présente délibération
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération projet centre bourg dans sa globalité

1.2. Demande de subvention DETR 2016 (Aménagement centre bourg – Epicerie)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le projet centre bourg consiste à réaménager la place de la mairie, à réhabiliter l'épicerie, à créer un espace public avec implantation de logements, une pharmacie, des locaux destinés aux professionnels de santé, des aires de stationnements, des espaces verts et des zones de circulations douces et automobiles.

Cette opération poursuit plusieurs objectifs :

- Maintien des commerces (rénovation de l'épicerie),
- Maintien des services médicaux et paramédicaux (construction d'un Pôle Santé pour les infirmières, kinésithérapeute et médecin, construction d'une nouvelle pharmacie),
- Création de logements sociaux dont deux pour personnes à mobilité réduite pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- Accessibilité des commerces et des circulations,
- Renforcement de l'attractivité esthétique et touristique de la commune.

Cette opération se décompose en rénovation et extension de l'épicerie et en redéfinition de l'espace public.

Pour permettre la réalisation de cette opération, la commune de Chouzy-sur-Cisse sollicite des contributions de l'Etat au titre de la DETR 2016.

L'enveloppe budgétaire pour

- la réhabilitation, l'extension et la mise en accessibilité pour l'épicerie est estimée à 311 064.20 € HT
- l'aménagement des espaces publics à 731 262.62 € HT

Le plan de financement pour

- la réhabilitation, l'extension et la mise en accessibilité pour l'épicerie est construit avec les demandes de subventions suivantes :
 - o DETR 2016,
 - o Fonds de soutien à l'investissement public local,
 - o Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)
 - o Autofinancement.
- l'aménagement des espaces publics est construit avec les demandes de subventions suivantes :
 - o Fonds de soutien à l'investissement public local,
 - o Réserve parlementaire
 - o Autofinancement.

Les plans de financement sont distribués à chaque conseiller qui en prend connaissance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération centre bourg relative à la réhabilitation, l'extension et l'accessibilité de l'épicerie pour un montant estimé à 311 064.20 € HT
- Adopte l'opération centre bourg relative à l'aménagement des espaces publics pour un montant estimé à 731 262.62 € HT
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. 2016 pour la réhabilitation, l'extension et l'accessibilité de l'épicerie
- Arrête le plan de financement joint à la présente délibération
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération projet centre bourg dans sa globalité.

Le Maire,



Catherine LHÉRITIER